21/23-83_V1-E1

Extension commerciale

Valide du **09 janvier 2024**

au **30 septembre 2026**

Sur le procédé

TERREAL SOLTERRE PV VARIO

Famille de produit/Procédé : Module photovoltaïque rigide intégré en couverture sans écran métallique en sous-face

Titulaire :

Société GSE INTEGRATION
5 rue MORAND
FR - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Tél. : 06 59 45 61 54
Email : technical.support@gseintegration.fr ; arnaud.delabriolle@gseintegration.fr
Internet : www.gseintegration.com

Distributeur :

Société TERREAL
15 rue PAGES
FR - 92150 SURESNES
Tél. : 01 49 97 20 30
Email : contact@terreal.fr
Internet : www.terreal.com

Document non valide

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 21 - Procédés photovoltaïques

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale à l'Avis Technique n° 21/23-83_V1	LE BELLAC David	RAFFALLI Franc

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société GSE INTEGRATION de ne fournir à la société TERREAL, en vue de la commercialisation sous la dénomination TERREAL SOLTERRE PV VARIO, que le procédé GSE Intégration "Toit Solaire" Evo V. TS-2, A-2 et TN-1,
- de la société TERREAL, de ne distribuer sous l'appellation commerciale TERREAL SOLTERRE PV VARIO, que le procédé GSE Intégration "Toit Solaire" Evo V. TS-2, A-2 et TN-1 que lui fournit la société GSE INTEGRATION.

Le Groupe Spécialisé n° 21 - Procédés photovoltaïques de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé TERREAL SOLTERRE PV VARIO, le même Avis que celui formulé sous le n° 21/23-83_V1 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

Cet Avis tient compte de l'engagement de la société TERREAL de s'assurer que l'installation du procédé et le service après-vente sont pris en charge par des installateurs avertis des particularités de pose de ce procédé (*disposant de compétences en couverture pour la pose du procédé en toiture et de compétences électriques pour la connexion de l'installation photovoltaïque, complétées par une qualification et/ou certification professionnelle pour la pose de procédés photovoltaïques*), agréés par la société TERREAL et systématiquement accompagnées par la société TERREAL lors de leur premier chantier.

Cet Avis tient compte de la grille de vérification des modules photovoltaïques. Au moment de la commande des modules photovoltaïques pour un chantier donné, le Maître d'Ouvrage et son installateur doivent s'assurer que la gamme de modules correspondante fait partie des gammes de modules présentes dans la grille de vérification de l'Avis Technique utilisé. Le n° de la grille de vérification à utiliser doit comporter le n° de l'Avis Technique.

La grille de vérification à utiliser doit être la version la plus récente se rapportant à cet Avis Technique. La grille porte alors un n° du type 21/Gn/23-83_V1 indiquant qu'il s'agit de la n^{ème} version de la grille. La version Gn la plus récente de la grille de vérification est celle publiée sur le site de la CCFAT.

La société GSE INTEGRATION tient à jour une liste d'entreprises agréées par la société TERREAL.

La société GSE INTEGRATION a formé la société TERREAL à la pose du procédé « GSE INTERGATION "Toit Solaire" Evo V. TS-2, A-2 et TN-1 ». La société GSE INTEGRATION est tenue d'apporter son support en cas d'assistance technique prodiguées par la société TERREAL à une entreprise installant le procédé.

Document non valide